

**LES VILLES occupent 2%**  
**des terres mondiales.**

**Elles sont à l'origine de 70%**  
**des émissions de gaz à effet de serre.**

**TOULOUSE lutte-t-elle à 100%**  
**contre le changement climatique ?**

**Notre état des lieux, nos propositions.**



Entre le 30 novembre et le 11 décembre, la France accueillera la 21<sup>ème</sup> Conférence sur les changements climatiques (COP21). Au moment où tous les voyants environnementaux sont au rouge, c'est une échéance cruciale qui doit permettre d'aboutir enfin à un accord international sur le climat ambitieux et contraignant, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. Toutefois, les expériences passées de Copenhague et d'autres Sommets sur le climat nous incitent au scepticisme et renforcent notre objectif : agir localement, faire des collectivités locales les acteurs clés de la transition écologique.

Partout sur la planète, de nombreuses collectivités n'ont pas attendu un accord mondial pour changer leur manière de faire, pour développer des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique. Elles avancent parfois plus vite que les États.

Les collectivités territoriales ont le pouvoir de faire du lien. Grâce aux politiques menées, aux projets concrets, elles peuvent démontrer que la transition énergétique et climatique est à notre portée. Elles peuvent aussi, en replaçant ces perspectives dans le quotidien des citoyens, réussir la mobilisation de chacune et chacun.

A Toulouse et Toulouse Métropole, le débat politique s'est enlisé dans une interminable et stérile polémique, depuis que la nouvelle majorité a rompu un engagement électoral en décidant d'augmenter massivement les impôts locaux et les tarifs des services publics.

La majorité de Jean-Luc Moudenc justifie cette décision par sa volonté de « maintenir l'investissement ».

Mais quel investissement ? Au service de quel projet, cohérent et lisible pour les habitants de notre agglomération ?

On cherche encore...

Nous sommes encore loin du cap fixé par le Plan Climat Energie Territorial 2012-2020 de Toulouse Métropole, en phase avec des niveaux d'efforts internationaux eux-mêmes appelés à être revus à la hausse, d'autant plus que le niveau de sécurité garanti par le seuil des 2°C est lui-même sujet à caution parmi les experts du climat :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre du territoire.
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique.
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale et doubler la production d'énergies renouvelables sur le territoire.

La majorité des propositions que nous présentons sont avant tout affaire de volonté politique car elles sont réalisables à un coût modeste pour la collectivité. D'autres impliquent des arbitrages volontaristes pour réorienter les financements vers les projets les plus écologiquement et socialement urgents.





## #Constats

**Le transport est responsable de près de la moitié des émissions de GES de notre agglomération** (27% liés aux déplacements des personnes, 19% liés au transport de marchandises). Il s'agit du 1er secteur d'émissions du territoire.

Le Plan Climat Energie Territorial de Toulouse Métropole constate que « sur le territoire, presque les 2/3 des distances parcourues le sont au volant d'une voiture, 90% des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité locale sont dues à la voiture particulière. Les prévisions affichant une hausse de 63% des déplacements sur l'aire urbaine d'ici 2020, il est indispensable d'agir afin de diminuer le recours à la voiture. Le développement des modes doux constitue également un enjeu majeur : 40% des déplacements en voiture sont inférieurs à 2 km sur le territoire : cette distance peut être parcourue à pied ou à vélo. »

## #Nous proposons

### Transports en commun

• **La promesse d'une 3ème ligne de métro par la nouvelle majorité hypothèque la réalisation d'un grand nombre d'investissements** inscrits au Plan de Déplacements Urbains (PDU) adopté il y a déjà 3 ans, et lui-même en attente d'une nouvelle révision... Le lancement d'une étude est cohérent, mais l'option de la réalisation de cette 3ème ligne de métro ne doit pas paralyser tout autre projet, d'autant qu'aujourd'hui aucune garantie n'est apportée concernant la soutenabilité financière de cette ligne.

• Pour des raisons de cohérence et de lisibilité, **la priorité doit être de terminer tous les projets déjà inscrits dans le PDU.**

• **Le Prolongement de la Ligne B du métro apportera une solution** à court terme dans un des secteurs les plus encombrés de notre agglomération, ce que l'enquête publique confirme. Dès lors, il doit être un axe fort du PDU.

• **Le gel des crédits destinés au co-financement de la LGV porte préjudice à la réalisation rapide d'infrastructures beaucoup plus essentielles aux déplacements du quotidien.** La commission d'enquête publique sur le GPSO a rendu un avis défavorable, il est temps que les responsables des exécutifs locaux admettent que ce projet est une chimère et que la priorité doit être la rénovation de l'existant.

• **Il est prématuré d'abandonner autant de projets en transports en commun en site propre**, notamment de stopper toute nouvelle réalisation de lignes de Tramway, qui constitueraient une possibilité d'amélioration significative à moyen terme.

• **Le programme Linéo nous apparaît comme une bonne solution de court terme** si les voies sont vraiment aménagées afin que les bus ne soient pas freinés dans les passages très encombrés par la circulation automobile. Ces aménagements ne doivent pas se faire au détriment des pistes cyclables présentes.

### Partage de la voiture, modes doux

• **La généralisation des axes de circulation en zone 30 et des doubles sens cyclistes.**

**#Exemple à suivre :** 43 maires de l'agglomération de Grenoble ont décidé la généralisation des zones 30 à partir de 2016.

• **La réduction à 70 km/h de la vitesse sur la rocade aux heures de pointe.** Une circulation ralentie est plus fluide et moins polluante. Elle contribue à résorber les bouchons, les accidents et la pollution.

**#Exemple à suivre :** l'expérimentation conduite à Paris est concluante. Contrairement à une idée reçue, la vitesse moyenne y a augmenté de 18 % car la limitation de vitesse a pour effet d'éviter des ralentissements brutaux et en accordéon mais aussi de faciliter les insertions dans la circulation. Elle a aussi entraîné une baisse significative des nuisances sonores.

• **D'encourager la marche à pieds, notamment par la création d'un « pédibus » par école sur Toulouse,** la mutualisation des démarches au niveau de Toulouse Métropole et la diffusion d'un guide pédibus destiné aux parents d'élèves.

• **L'agrandissement rapide des emplacements de covoiturage Tisséo,** pour éviter toute saturation qui détournerait les usagers de cette solution.

• **Le déploiement rapide sur l'agglomération d'une centaine d'arrêts Rézopouce,** le 1er réseau de covoiturage spontané, pensé pour les distances inférieures à 10 kms.

• **La gratuité pour les étudiants** qui souhaitent s'inscrire sur le site de covoiturage de Tisseo.

• **Une opération de promotion importante en faveur de la voiture partagée** Citiz et du service de covoiturage Coovia.

## #Constats

**Toulouse est une ville très minérale.** A la différence d'autres grandes villes, elle ne dispose que de peu de « poumons verts », en particulier dans le centre. Les chaleurs étouffantes constatées à Toulouse cet été ont mis en lumière le phénomène de l'îlot de chaleur urbain, qui aggrave les effets de la canicule en ville. Or la présence du végétal permet de compenser ce phénomène.

Une des très décisions de la nouvelle municipalité a pourtant été de ratiboiser les prairies urbaines qui avaient fleuri durant le précédent mandat. Dans le quartier de Ginestous, la mairie s'offre même le luxe de sacrifier des espaces naturels au profit d'un golf et d'un terrain de polo gourmands en eau et en pesticides !

Toulouse Métropole a également revu à la baisse les ambitions du Grand Parc Garonne. Le projet prévoit aujourd'hui des aménagements a minima (notamment sur sa partie aval) et recentrés sur Toulouse, avec une dimension patrimoniale qui s'éloigne de sa vocation initiale de « trame verte et bleue ».

## #Nous proposons

• **La mise en place d'un « permis de végétaliser » délivré par la municipalité.** Le principe : permettre aux habitants de devenir acteurs de la végétalisation de la ville. Installer une jardinière au coin de sa rue, investir un pied d'arbre pour y semer des fleurs, transformer un potelet en installation végétale...

**#Exemples à suivre :** la Ville de Paris a récemment lancé ce dispositif. Elle délivre à tout porteur de projet un permis accordé pour une durée de 3 ans, en contrepartie de la signature d'une charte qui engage le bénéficiaire à utiliser des plantes locales favorisant la biodiversité de Paris, à ne pas recourir à des pesticides et à veiller à l'esthétique et à l'entretien des plantes et supports. Grenoble a pris une initiative similaire baptisée « Jardinons nos rues ».

A Toulouse, la municipalité pourrait inaugurer une telle initiative en invitant les riverains de la place Olivier (Saint-Cyprien) à végétaliser ce lieu, exemple même d'une rénovation ayant abouti à une minéralisation qu'il ne faut plus reproduire.

• **L'ouverture des parcs et jardins 24H/24 en période de canicule.** Ces espaces de verdure constituent un vrai rempart contre les îlots de chaleur urbain. D'après une étude de l'APUR, agence parisienne de l'urbanisme, la température y est en moyenne inférieure de deux ou trois degrés, grâce à l'ombre procurée par les arbres, au sol humide, à la transpiration des plantes.

**#Exemple à suivre :** à Paris, cet été, sur proposition des élus écologistes, la Ville a ouvert 5 grands parcs durant plusieurs jours, en période de canicule.

• **La reprise du développement de prairies urbaines,** l'amplification des plantations de haies champêtres et de boisements.

• **La création de jardins partagés** et de jardins verticaux dans tous les quartiers.

• **De permettre le jardinage de tout espace délaissé,** en particulier sur les friches industrielles.

# MIEUX PREVENIR ET TRAITER NOS DECHETS

## #Nous proposons

• **De donner une nouvelle impulsion au tri sélectif en centre-ville.** Dans son programme la majorité s'était engagée à installer 50 containers enterrés de tri sélectif par an. Ce n'est visiblement plus d'actualité...

**#Exemple à suivre :** Paris a mis en place un « éco-point mobile ». Du mardi au samedi, quatre remorques stationnent dans les lieux les plus fréquentés de chaque arrondissement pour récupérer les déchets toxiques et les petits encombrants des Parisiens (piles, aérosols, poussettes, ordinateurs...). Cette initiative a été plébiscitée par les Parisiens lors de la première édition du budget participatif l'an dernier.

• **De développer le compostage collectif des biodéchets** en multipliant les composteurs, à l'image de ceux installés au Jar-

din des Plantes. Le compost produit serait ensuite réutilisé comme engrais dans les jardins publics, ou par les particuliers pour leurs plantations.

• **De promouvoir l'économie circulaire,** qui réutilise ce qui a été produit, en introduisant et en donnant du poids aux clauses d'économie circulaire dans les marchés publics.

**#Exemple à suivre :** le Grand Paris envisage de développer des clauses incitatives et de valoriser les projets qui les auront intégrées. Serait considérés dans ces clauses à la fois des aspects amont (écoconception, phase d'utilisation des produits) et des aspects aval (réemploi, fin de vie des produits).

# ENGAGER LA TRANSITION ENERGETIQUE



## #Constats

En 2012, la consommation d'énergie de l'agglomération toulousaine reposait à 69% sur l'utilisation directe d'énergies fossiles, dont 44% de produits pétroliers. Ce poids nous rend vulnérables, compte-tenu du contexte actuel et futur d'approvisionnement pour ces énergies. Le diagnostic établi pour le Plan Climat de Toulouse Métropole notait également « la très faible part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie du territoire : la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement électrique est de 12%, celle dans les carburants est de 7%. »

## #Nous proposons

- **D'amplifier la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables** pour tendre vers une ville à énergie positive.

- **Que la Ville de Toulouse s'engage dans une démarche exemplaire**, avec 100 % d'énergies renouvelables dans sa fourniture d'électricité, d'ici 2020. C'était le sens d'un vœu déposé par les élu-e-s écologistes en début de mandat, que la majorité n'a pas voté ! La Ville dispose pourtant d'un outil précieux avec sa régie municipale d'électricité, dont les centrales hydroélectriques et photovoltaïques fournissent pourtant déjà 30 % de l'électricité consommée. En complément, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, la Ville peut aussi faire le choix d'un fournisseur d'énergie 100% renouvelable engagé dans l'économie sociale et solidaire, comme Enercoop.

- **#Exemple à suivre** : à partir de 2016, la Ville de Paris demandera aux candidats à ses marchés de fourniture une électricité à 100% d'origine renouvelable. Les fournisseurs devront garantir cette origine via des certificats homologués. L'objectif est que les bâtiments municipaux et l'éclairage public soient à 100% alimentés en électricité verte dès 2016.

- **De transformer la régie d'électricité de Toulouse en régie métropolitaine**, pour faire levier à l'échelle des 37 communes de Toulouse Métropole.

- **De renforcer les clauses environnementales** dans tous les marchés publics.

- **De promouvoir le désinvestissement carbone.** Le constat est simple: l'objectif de limiter le réchauffement climatique à +2°C n'est réalisable que si 80 % des réserves connues de pétrole, charbon et gaz restent dans notre sous-sol. Les collectivités territoriales agissent à travers les fonds institutionnels, les banques, les acteurs économiques des territoires. A l'échelle européenne, 330 milliards de dollars pourraient être désinvestis.

- **#Exemple à suivre** : quatre investisseurs institutionnels de la sphère publique, le groupe Caisse des Dépôts, l'ERAFP, le FRR et l'Ircantec, qui gèrent ensemble 82 milliards d'euros, se sont engagés à publier l'empreinte carbone de leur portefeuille à fin 2015. Le Conseil régional d'Ile de France a demandé aux organismes de retraite des élu-e-s par capitalisation (épargne retraite de la CAREL et du FONPEL) d'engager le désinvestissement de leurs placements dans des entreprises et projets liés à l'exploitation des énergies fossiles.

- **De lancer enfin un plan de rénovation énergétique** de l'habitat ancien, pouvant reposer sur une exonération totale ou partielle de la taxe foncière pour encourager les initiatives. Un dispositif de type tiers investisseur pourrait également être créé pour faciliter le choix de la réhabilitation et sécuriser la stabilité du coût du logement, et donc le maintien des propriétaires ou locataires occupants.

- **De soutenir la démarche des quartiers en transition** ([www.toulouse.transitionfrance.fr](http://www.toulouse.transitionfrance.fr)) pour favoriser l'essaiage des initiatives citoyennes dans l'ensemble des quartiers.

# PROTEGER & DEVELOPPER LES ESPACES AGRICOLES

## #Constats

En moyenne, près d'un quart de l'empreinte écologique d'un habitant des pays développés est lié à la chaîne d'approvisionnement en nourriture. Les actions sur les modes de consommations prennent donc tout leur sens, en particulier avec la mise en place de circuits courts. L'enjeu est de tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire. La municipalité a pourtant divisé par deux le budget bio des cantines scolaires, alors que l'augmentation de la demande (27 000 repas servis chaque jour) devrait au contraire doper l'offre régionale.

## #Nous proposons

- **La relance du programme d'actions élaboré dans le cadre de la charte pour une agriculture durable** en territoires périurbains, adoptée durant le précédent mandat. Une grande partie de ces actions est à l'arrêt, comme le Parc naturel et agricole de Pin-Balma, ou la ferme pédagogique de Bellerive-Ginestous.

- **La prise de la compétence agriculture par Toulouse Métropole.** Elle contribuera à faire de la politique alimentaire un véritable enjeu, et permettra de lever des fonds pour le développement de l'agriculture maraîchère sur le territoire.

- **La sécurisation des espaces agricoles** dans les documents réglementaires qui seront prochainement revus (Scot, PLUi-H). Les documents actuels fixent des orientations en termes de densité et d'économie d'espaces agricoles et naturels. Tout l'enjeu consiste à appliquer concrètement ces ambitions, et à les maintenir dans le cadre des prochaines révisions. La tentation est grande d'ouvrir plus d'espaces à l'urbanisation...

- **De relancer l'introduction du bio dans les cantines**, plébiscité par les Toulousains.